

Procès-verbal des séances de la société suisses à Neuchâtel les 17 et 18 Juin 1861 [suite]

Autor(en): **Greyerz, A. v.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **13 (1862)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Journal Suisse d'Économie forestière.

Publié par la société des forestiers suisses.

Rédigé par **El. Landolt & J. Kopp.**

N^o 5

1862.

Le journal suisse d'Économie forestière paraît tous les mois en français chez J. GRÆUB, imprimeur à Neuveville; chaque numéro aura 1 à 1¹/₂ feuille d'impression, le volume d'une année est de 15 feuilles. — Prix d'abonnement: 2 fcs. 50 cts. par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

Procès-verbal

des séances de la société des forestiers suisses à Neuchâtel,
les 17 et 18 Juin 1861.

(Suite.)

VII. Proposition présentée par M. A. de Greyerz:

La question de savoir, si les essences forestières qui nous parviennent de l'étranger peuvent réussir dans notre climat, et si elles doivent être cultivées dans nos forêts, n'est pas encore résolue.

Les essais qu'on a faits depuis du Roi, Medicus et Burgsdorf ont été d'une grande utilité, et nous possédons aujourd'hui une certaine quantité d'excellentes essences, qui ont acquis le droit de bourgeoisie dans nos forêts.

Les plus utiles même de celles qu'on y cultive aujourd'hui, l'acacia, le pin de lord Weymouth, le noyer, le mûrier blanc, etc., sont d'origine étrangère, et ont été introduites anciennement; mais c'est particulièrement depuis la fin du seizième siècle, époque à laquelle l'étude de la botanique a commencé à faire des progrès, que nos richesses végétales ont considérablement augmenté. Le désir de connaître des plantes nou-

velles a excité le goût des voyages; les gouvernements de l'Europe les ont favorisés, et une multitude d'arbres et d'arbrisseaux utiles ou d'agrément, recueillis dans les diverses parties du globe, sont venus peupler et embellir nos jardins.

L'Asie-Mineure nous a donné le cèdre du Liban, le marronnier d'Inde, l'arbre de Judée, les lilas et diverses espèces de fleurs, qui font l'ornement de nos parterres.

Les voyageurs qui ont abordé à la Chine et au Japon nous ont envoyé le sophora, le thuya, l'aylante, le mûrier à papier et d'autres espèces.

On cultive aujourd'hui en France et en Allemagne plusieurs chênes originaires de l'Amérique septentrionale, qu'il serait utile de répandre dans nos forêts, tels que le chêne blanc, employé dans les grandes constructions; le chêne à feuilles rouges, qui embellit la contrée par son magnifique feuillage.

Nous avons diverses espèces de frênes apportées des mêmes contrées, qui méritent d'être propagées pour la beauté de leur port, et pour les excellentes qualités de leur bois; plusieurs *érables*, parmi lesquels se trouvent l'érable rouge et l'érable à sucre, dont le bois souple, ferme, uni et quelquefois agréablement marbré, est propre à faire des meubles et de superbes ouvrages de marqueterie.

L'Amérique septentrionale nous a donné en outre un grand nombre de beaux peupliers, de noyers qui ont un bois solide, coloré et d'un très-bon usage, tels que le noyer noir, le noyer cendré, l'ikori; des ormes, des micocouliers, le charme de Virginie avec lequel on fait des essieux et des engrenures de roues; différentes espèces d'arbres résineux, du nombre desquels sont le genévrier de Virginie, qui vient dans les terrains les plus arides, et dont le bois est odorant, d'une belle couleur rouge et d'une longue durée; le cèdre blanc, recherché en Amérique pour les constructions; le pin de lord Weimouth remarquable par la finesse et l'élégance de son feuillage; le cyprès chauve, arbre très-gros, qui croît dans les terrains inondés, dont le bois est léger, très-durable, facile à travailler et excellent pour faire la volige.

Tous ces arbres et beaucoup d'autres que je passe ici sous

silence, ne sont encore cultivés que dans les parcs et les jardins de botanique, à l'exception de quelques espèces seulement qui ont trouvé leur place dans les forêts.

Sans doute ils deviendront d'une utilité générale lorsque la décision aura été prise d'en faire des cultures dans les pépinières et qu'on les aura répandus dans nos forêts.

Qu'on ne pense pas que nos arbres indigènes puissent remplacer tous les arbres exotiques, dont la culture nous est recommandée par les botanistes. Dans un pays comme le nôtre, où l'on exerce un grand nombre d'arts mécaniques, on a besoin de bois de différentes couleurs, de différents degrés de souplesse et de solidité; nos parquéteries, nos sculpteurs en bois, les ébénistes, les tourneurs sauront en tirer un parti avantageux.

D'ailleurs beaucoup d'arbres étrangers peuvent croître dans des terrains qui se refusent à la culture de ceux de nos climats, et il y en a dont le bois est d'une qualité supérieure à celui des arbres analogues de notre continent.

On sentira facilement de quelle nécessité il est pour l'économie forestière de connaître les conditions climatiques les plus favorables au développement de chacune de ces essences, qui viennent d'être acclimatées, les régions qui leur conviennent le mieux, les sols qu'elles préfèrent, ceux dans lesquels elles ne peuvent prospérer, etc.

Sans données certaines à cet égard, on marche au hasard; une expérience locale peut bien servir de guide pour la culture des essences qui croissent spontanément dans le pays, mais lorsqu'on veut introduire des espèces nouvelles, on ne sait si elles trouveront dans la contrée les conditions voulues pour qu'elles réussissent.

L'exécution d'un pareil projet est digne de la société des forestiers suisses, qui protège et encourage tout ce qui tend à perfectionner l'état actuel de la sylviculture dans la patrie suisse.

Afin d'éviter des essais sporadiques et d'arriver promptement au but proposé: savoir si dans une contrée donnée, telle essence étrangère refusera de croître, si telle autre pourra prospérer dans tel terrain, à telle hauteur au-dessus du niveau de

la mer; et dans le but d'arriver à des conclusions certaines sur la culture des essences étrangères les plus utiles pour notre pays je propose à l'assemblée des forestiers suisses:

- 1) qu'une commission de 3 à 4 membres soit nommée pour s'occuper des essais à faire en vue d'acclimater les essences étrangères, dont la culture est désirable dans nos forêts.
- 2) Il sera mis à la disposition de cette commission un crédit de *cent francs* pour réaliser ce projet.
- 3) Les essais doivent se faire simultanément dans différentes contrées de la Suisse, en prenant en considération la formation géologique, la station et le climat.
- 4) Les forestiers, membres de la société, auxquels les semences et plantons d'essences étrangères seront confiés, dans le but de compléter les données de la géographie botanique, feront annuellement leur rapport à la commission qui en référera à l'assemblée des forestiers suisses.

A. v. Greyerz.

Excursions.

Premier jour.

Après la clôture de la première séance à l'hôtel de ville, la société se rendit au cercle du Musée où l'attendait un déjeuner à la fourchette. A midi, elle se mit en marche pour visiter les forêts de l'état et celles de la commune de Neuchâtel qui s'étendent sur la côte de Chaumont. La chaleur était étouffante. Après avoir longé la forêt au-dessus de la limite des vignes, jusqu'au domaine de Fontaine-André, on entre dans la forêt de l'Etat. Elle porte deux noms différents, quoiqu'elle ne forme qu'un même tout, la partie orientale porte le nom de bois du Peux, la partie occidentale porte celui de Bois l'Abbé. Ces forêts, ainsi qu'un domaine adjacent, faisaient partie autrefois des propriétés de l'ancien monastère de Fontaine-André; depuis la sécularisation de celui-ci qui eut lieu à l'époque de la réformation, elles font partie du domaine forestier de l'Etat. Sous le règne de Frédéric-le-grand, le domaine fut détaché et devint une propriété particulière.

Le parcours causait autrefois beaucoup de dommages, et